



Pietro Perrino  
Secrétaire général

PAR COURRIEL

Montréal, le 3 juillet 2019

**Objet : Votre demande d'accès à l'information  
N/D 032 142 000 / 2019-2020\_017**

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 17 juin dernier par courriel et comme formulée, vous désirez obtenir copie du ou des document(s) suivant(s) :

- *J'aimerais savoir combien en argent la SQDC a versé jusqu'à présent à des organismes communautaires pour soutenir les problèmes de dépendance aux drogues. Aussi, le nombre d'organisations ciblées.*
- *J'aimerais savoir combien la SQDC a déboursé pour faire de la prévention sur les risques de ses produits depuis son ouverture.*
- *J'aimerais connaître le montant des investissements jusqu'à présent dans le fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis.*
- *J'aimerais obtenir une copie de tout document me permettant de voir le nombre de visiteurs sur votre site web par mois depuis l'ouverture à ce jour. J'aimerais obtenir l'information par mois.*
- *J'aimerais obtenir une copie de tout document me permettant de savoir le nombre de transactions réalisées par mois sur votre site web depuis l'ouverture. J'aimerais obtenir l'information par mois.*

Nous vous communiquons d'abord le nombre de visiteurs uniques et de transactions, par mois, pour le site internet de la SQDC :

Mois	Visiteurs	Transactions
Octobre 2018	786 127	61 904
Novembre 2018	398 211	34 303
Décembre 2018	344 311	39 904
Janvier 2019	323 708	31 325
Février 2019	275 119	30 214
Mars 2019	266 118	35 992
Avril 2019	253 251	30 287
Mai 2019	257 622	26 026
Juin 2019	170 324	18 314
<b>Total</b>	<b>3 074 791</b>	<b>308 269</b>

Quant à vos questions relatives à la prévention des problèmes de dépendance, nous tenons d'abord à souligner qu'un travail important se fait à cet égard par nos employés en succursales. Ces derniers sont formés et en mesure de conseiller et de prévenir la clientèle relativement aux risques associés à la consommation du cannabis.

Par ailleurs, la Loi sur la Société des alcools du Québec (ch. S-13) prévoit que les dividendes de la SQDC sont versés au Fonds des revenus provenant de la vente du cannabis (le « Fonds »). Outre les dividendes de la SQDC, le Fonds est financé par diverses autres sources et n'est pas géré par la SQDC. Toutefois, à ce jour et considérant que la SQDC en est à sa première année d'exploitation, aucun dividende n'a été versé au Fonds par la SQDC et aucune somme n'a été versée à un organisme communautaire.

Recevez, \_\_\_\_\_ l'expression de nos sentiments distingués.

Responsable de l'accès à l'information,

PP/mr